

QUI S'Y FROTTE NE S'Y PIQUE PAS FORCÉMENT

Guide pratique pour les professionnels
occasionnellement concernés par les personnes
s'injectant des drogues



hepatitis

Schütz dich! Protège-toi! Proteggiti!



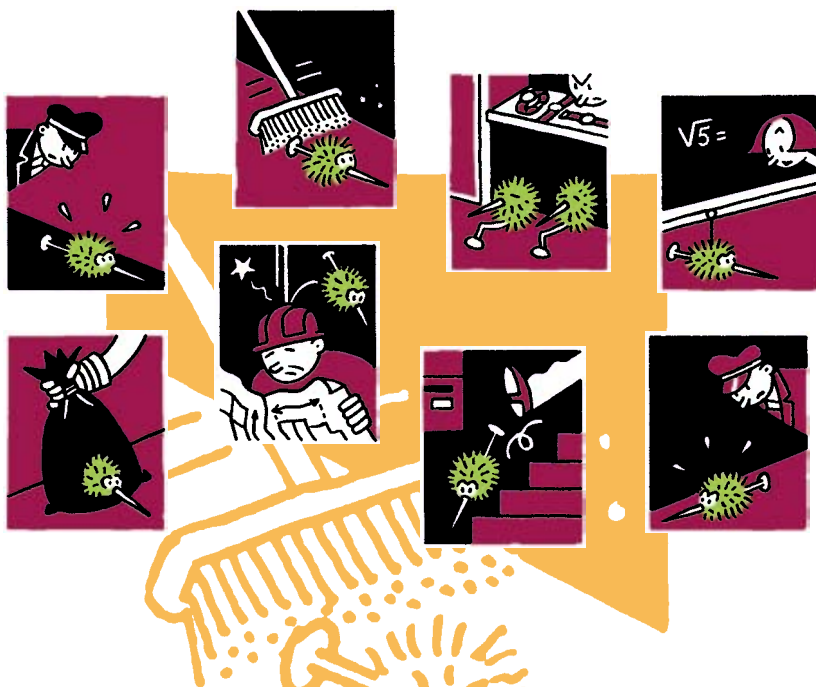


QUI S'Y FROTTE



NE S'Y PIQUE PAS FORCÉMENT

Cette brochure s'adresse particulièrement aux personnes confrontées, dans leur activité professionnelle, à des difficultés occasionnées par certains consommateurs de drogues.



Par exemple: concierges, nettoyeurs, employés de voirie, gendarmes, agents de ville, agents de sécurité, commerçants, entrepreneurs, enseignants, etc.

Pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de la forme masculine, mais les thèmes traités concernent aussi bien les femmes que les hommes.

Votre activité vous met en contact avec des consommateurs de drogues ou avec des questions liées aux déchets, seringues, aluminium,...

Ces situations vous interrogent, vous inquiètent ou vous posent problèmes:

- **Je trouve une seringue (p. 6)**
- **Je me suis piqué avec une seringue usagée (p. 8)**
- **Je suis face à une personne qui consomme des drogues dans une rue, un parking, un hall (p. 10)**
- **Je suis face à une personne qui fait un malaise (p. 12)**
- **Des personnes se regroupent régulièrement devant mon commerce... (p. 14)**

Dans cette brochure vous trouverez également:

- **Des informations concernant la politique des drogues (p. 16)**
- **Des informations sur le VIH/SIDA et les hépatites (p. 17)**
- **Consignes importantes (p. 18)**

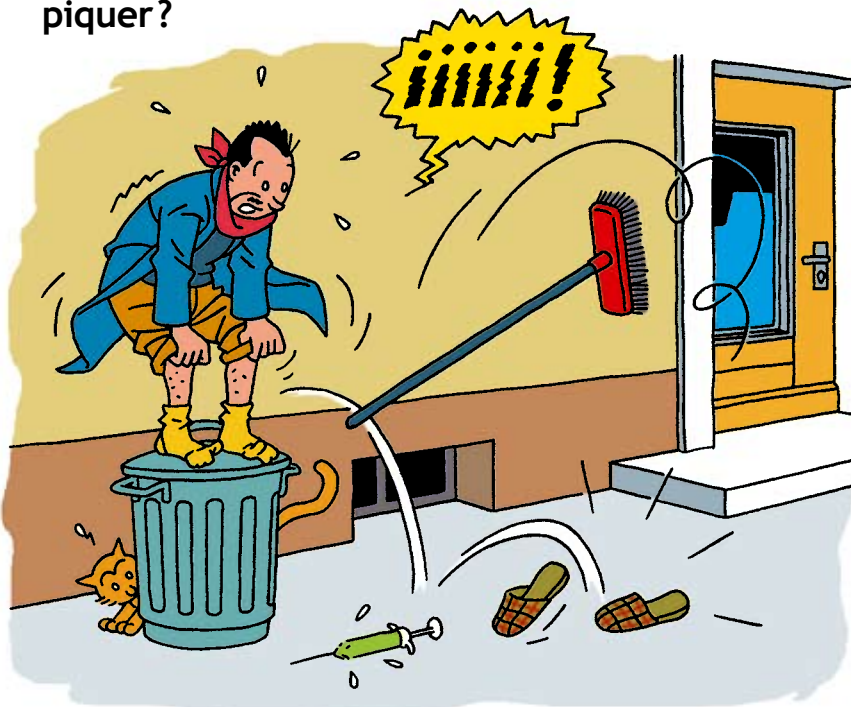
De nombreux efforts sont entrepris par les intervenants sociaux, médicaux et policiers pour tenter de réduire les conséquences négatives de la consommation et du commerce de drogues. Néanmoins, la question des drogues est complexe et il n'existe aucune réponse toute faite.

Les besoins de la santé publique et de l'ordre public sont parfois contradictoires. Il est pourtant nécessaire de tenir compte de ces différents besoins pour mener une politique cohérente en matière de drogues.

Cette brochure vous fournit des **informations concrètes** en rapport avec ces situations. Elle ne prétend pas apporter toutes les réponses. Pour de plus amples informations, vous pouvez **contacter les services concernés**.

Je trouve une seringue

Que puis-je faire pour m'en débarrasser sans me piquer?



Nous pouvons être gênés par des seringues qui traînent et c'est compréhensible. Pourquoi sont-elles accessibles aux consommateurs de drogues? La lutte contre le VIH/SIDA¹ nécessite la remise de seringues stériles aux consommateurs de drogues. Cela permet de lutter efficacement contre la propagation du VIH/SIDA et des hépatites. L'efficacité des résultats est indiscutable². Les personnes sont vivement encouragées à ramener leur matériel dans des lieux appropriés. Une très forte proportion des seringues usagées est détruite dans de bonnes conditions. Il est pourtant vrai que des seringues usagées sont jetées dans des endroits inappropriés.

1 Le terme VIH renvoie au Virus de l'Immunodéficience Humaine, tandis que SIDA fait référence au Syndrome d'Immunodéficience Acquise, soit la maladie. Pour des raisons pratiques nous n'avons pas distingué les deux termes.

2 En 1988, près de 50% des nouvelles infections au VIH concernaient les consommateurs de drogues. En 2009, ils représentent moins de 20% des nouvelles infections.

Découvrir une seringue peut provoquer chez vous des inquiétudes et cela est bien compréhensible. Pourtant, en vous apprêtant à la ramasser, vous ne risquez rien si vous prenez certaines précautions:



Gardez votre calme pour éviter de commettre un geste maladroit. Observez la situation et l'environnement immédiat de la seringue. La seringue elle-même n'est pas dangereuse, seule l'aiguille l'est en cas de piqûre.

- Si vous trouvez une seringue, **ne tentez jamais de remettre le capuchon sur l'aiguille**, vous pourriez vous piquer.
- Mettez la seringue dans une bouteille ou une canette, **en la prenant à l'extrémité opposée de l'aiguille**. Au besoin, utilisez une pince pour cette manipulation.
- **Ne jetez jamais la seringue dans une poubelle**, une autre personne pourrait se piquer!
- **Ne manipulez pas non plus le matériel annexe** (tampons, boîtes en carton...) à mains nues, car il peut également cacher une autre seringue ou une aiguille.

Pour vous en débarrasser, vous pouvez la porter (une fois emballée soit dans une canette, soit dans un récipient en plastique rigide) dans une pharmacie, dans un lieu de prévention ou dans un bac de récupération prévu à cet effet dans les centres de consultations pour consommateurs de drogues.

Si vous êtes chargé du ramassage de déchets sur les lieux publics, **ne serrez jamais les sacs poubelles entre vos mains ou contre vous, car vous pourriez également vous piquer**. Faites également attention aux corbeilles disposées dans la rue. Aucun gant n'est totalement efficace pour éviter une piqûre, mais n'hésitez pas à mettre des gants suffisamment épais ou utilisez une pince adaptée, afin de limiter les risques.

Je me suis piqué avec une seringue usagée

Qu'est-ce que je risque?
Faut-il agir rapidement?



Le sang est un mode fréquent de transmission des virus. En cas de piqûre accidentelle, les risques de contamination par le virus VIH/ SIDA sont faibles, mais pas inexistants. Par contre, les risques de transmission des virus de l'hépatite B et C sont plus importants. Cette situation est donc à prendre au sérieux.

Il n'y a aucune raison de se piquer avec une seringue usagée si vous prenez les précautions nécessaires. Toutefois, si cela arrive, un sentiment de crainte, voire d'angoisse est bien naturel. Il est important d'agir au plus vite pour limiter les risques d'infections!



Marche à suivre en cas de piqûre :

Désinfectez immédiatement!

Si vous n'avez pas de solution désinfectante à proximité, rincez la plaie abondamment. En cas de saignement, ne tentez pas de le stopper directement, ceci permet d'éviter la propagation des germes. La plaie ne doit pas être pressée ou ré-ouverte car des germes ou virus peuvent infecter le corps par ce biais.

Téléphonez et présentez-vous si possible avec la seringue et/ou la personne qui l'a utilisée

- **immédiatement à l'hôpital** le plus proche de votre domicile

Vous serez reçu, quelle que soit l'heure, par un médecin qui évaluera avec vous :

- **les risques de contamination** (VIH/SIDA, hépatite B et C)
- **la nécessité d'effectuer des analyses (prise de sang) et d'un traitement** (vaccination contre l'hépatite B, prophylaxie anti-VIH ou autre) et discutera des possibles conséquences et effets secondaires
- **les précautions à prendre** dans votre vie quotidienne

Attention: un traitement n'est efficace que s'il est pris dans les plus brefs délais (maximum 48 heures).

Il est possible de **se faire vacciner contre l'hépatite B**, même si la vaccination intervient après la piqûre. Il est préférable d'être déjà vacciné. Ceci est particulièrement recommandé aux personnes exerçant des professions à risque. En cas d'accident professionnel, prévenez rapidement votre employeur afin qu'il puisse le déclarer auprès des assurances compétentes. **Il n'existe aucun vaccin protégeant de l'hépatite C ou du VIH/SIDA**, mais des traitements existent. Consultez un médecin dans tous les cas.

NB: à titre informatif, cette marche à suivre est également valable en cas de rupture de préservatif ou après un rapport sexuel non protégé.

Je suis face à une personne qui consomme des drogues dans une rue, un parking ou une hall...

Que dois-je faire? Que puis-je faire?

Qu'est-ce qui me dérange?



La consommation de drogues est illégale. Néanmoins, un certain nombre de personnes, pour différentes raisons, sont amenées à en consommer dans des lieux «semi-publics»: les espaces utilisés sont en général proches des quartiers où se fait le commerce de rue. Les salles de consommation, les centres de consultations et de thérapies socio-médicaux ainsi que les centres d'accueil cherchent à rendre les usagers de drogues attentifs au respect de la population. Notons que la plupart de ceux-ci ne pose aucun problème de voisinage.

Comment gérer au mieux ces situations?
En utilisant ces lieux, le consommateur ne commet pas un acte dirigé contre vous.
Dans ces moments, vécus dans l'urgence, il pense avant tout à lui et la notion du monde environnant devient parfois floue.



Sa présence peut vous déranger ou vous mettre en colère (désordre, déchets, sentiment d'insécurité, peur d'un incendie, peur d'une agression, inquiétude pour les enfants...). Chaque personne a ses propres réactions, qu'elle soit consommatrice de drogues ou responsable des lieux. **Ces rencontres imprévues peuvent se passer très bien ou être au contraire génératrices de conflits.**

Quelques suggestions pour favoriser une aussi bonne gestion que possible de ces situations:

- Il est préférable d'éviter toute attitude agressive ou de créer le conflit.
- Si vous parlez à la personne avec respect et politesse, elle n'en sera que plus respectueuse à votre égard.
- Il peut vous être utile de vous rappeler que souvent ces personnes peuvent être angoissées, voire dans un état de panique.
- Si la personne a déjà commencé son injection, il vaut mieux la laisser terminer. Ne cherchez surtout pas à lui prendre son matériel.
- Vous pouvez lui demander de ne pas laisser de déchets ou de seringues.
- Vous pouvez lui faire part du dérangement éventuel qu'elle vous occasionne ou de votre interdiction quant à l'utilisation de cet espace pour ses injections (comprendre n'est pas accepter).
- Vous pouvez installer un panneau ou une affiche demandant aux usagers de drogues de penser aux enfants et aux habitants. La plupart des personnes se déplaceront volontiers à votre demande.
- Si vous souhaitez établir la communication avec la personne, souvenez-vous que les phrases du type « vous ne devriez pas vous droguer » peuvent bloquer la conversation.

Je suis face à une personne qui fait un malaise:

- elle est allongée et inerte...
- elle semble à moitié consciente...

Que dois-je faire? Qu'est-ce que je risque?



Un malaise peut avoir de nombreuses causes. S'agissant des drogues injectables, la prise de produits comme l'héroïne, parfois mélangée avec des médicaments ou de l'alcool peut provoquer ce que l'on appelle une overdose (ou surdose). Il s'agit d'une intoxication aiguë du système respiratoire pouvant conduire très rapidement jusqu'à la mort.

Le nombre d'overdoses mortelles a nettement diminué en Suisse ces dernières années (à peu près 160 personnes). La mort n'est pas une fatalité inhérente à la consommation de drogues, mais en cas de malaise, il est nécessaire d'agir vite.

Votre intervention rapide peut sauver une vie! Au niveau juridique, vous avez l'obligation de porter secours aux personnes en danger, dans la mesure de vos connaissances.



Plusieurs situations sont possibles:

- **La personne s'endort si elle n'est pas stimulée:** elle est en début d'intoxication et risque un arrêt respiratoire. A ce stade, il est très important de maintenir la vigilance: la stimuler sans interruption, lui parler, la faire marcher, lui rappeler de respirer.
- **La personne est inerte:** répond-elle? respire-t-elle? son pouls est-il perceptible?

Appelez immédiatement les secours au n° 144 (l'appel est gratuit, même depuis une cabine téléphonique ou un portable).

Décrivez précisément le lieu de l'accident et restez (ou revenez après l'appel des secours) auprès de la personne. N'hésitez pas à solliciter de l'aide.

Utilisez vos éventuelles connaissances en matière de premiers secours.

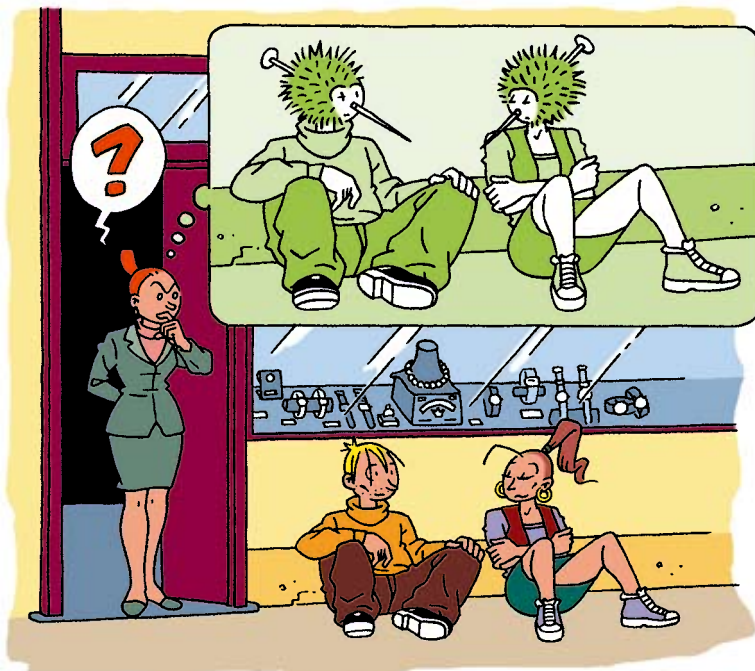
Lors d'une surdose de drogues, donner de l'oxygène est nécessaire à la survie; lors d'un arrêt cardiaque ou de la circulation sanguine, il est nécessaire de fournir de l'oxygène et d'effectuer le massage cardiaque (2 respirations artificielles chaque 30 massages cardiaques).

Si vous devez déplacer la personne, attention à ne pas vous piquer avec une seringue qui serait restée sur elle. En cas de saignement, faites attention à vous protéger également.

Après avoir vécu une situation de forte intensité émotionnelle, vous pourriez avoir le souhait d'en parler. Au besoin, n'hésitez pas à vous adresser ou à téléphoner à l'un des services de prévention ou de soutien ou à votre médecin de famille.

Des personnes se regroupent régulièrement devant mon commerce...

Cela me dérange, que puis-je faire?



Lorsqu'il s'agit de consommateurs de drogues, la plupart des villes suisses ont fait le choix de ne pas laisser se former des concentrations de consommateurs, afin de ne pas faciliter le trafic de drogue.

Toutefois, le marché clandestin obéit à la nécessité du contact entre les vendeurs et les acheteurs. Ceci peut impliquer pour ces derniers de longues heures d'attente et d'immobilité, parfois à proximité de commerces.

Pour les consommateurs, s'installer sur un lieu public, devant une vitrine par exemple, correspond également à la nécessité d'entretenir des relations sociales et non à une volonté de nuire en particulier à votre commerce ou au quartier. Très souvent, c'est dans la durée que la présence de personnes devient difficilement supportable, même si elle n'est pas illégale.

En général, il ne suffit ni de déléguer simplement ce problème à la police, ni même de régler seul la situation de manière répressive. Par contre, il vous sera certainement utile d'user de diplomatie et de conviction.



Cherchez d'abord à observer et à préciser ce qui vous dérange.

- S'agit-il toujours des mêmes personnes, aux mêmes heures?
- Etes-vous dérangé par leur présence, leur comportement, leur apparence?

Il est important de ne pas agir seul:

- Vous pouvez confronter vos observations avec vos collègues, vos voisins, etc.
- Vous pouvez créer les contacts avec les professionnels impliqués: travailleurs sociaux, policiers, ...
- Si vous intervenez auprès des personnes, il est préférable de le faire sur les sujets qui vous concernent directement (comme la présence dans la durée, le comportement) et de vous abstenir de jugement de valeur sur la consommation ou le trafic de drogues. Vous pouvez aussi vous référer à la rubrique «Je suis face à une personne qui consomme...» (p. 10)
- Il peut être souhaitable de tenter de trouver un terrain d'entente.

La plupart des toxicomanes se déplaceront volontiers à votre demande, si un contact préalable a été établi.

Informations concernant la politique des drogues



Pour réduire les problèmes liés aux drogues, la Suisse a adopté depuis 1991 une politique dite des quatre piliers, qui comprend la **prévention**, le **traitement**, la **réduction des risques** et la **répression**. Il s'agit d'une approche pragmatique qui a permis d'observer des améliorations dans divers domaines.

Le **pilier «prévention»** contribue à la réduction de la consommation de drogues en évitant que les gens ne se mettent à en consommer et ne développent une dépendance.

Le **pilier «thérapie»** contribue à la réduction de la consommation de drogues en permettant de sortir d'une dépendance ou à en préserver la possibilité. Elle contribue en outre à la promotion de l'intégration sociale et de la santé des personnes prises en charge.

Le **pilier «réduction des risques»** contribue à minimiser les effets négatifs de la consommation de drogues sur les usagers et - indirectement - sur la société en rendant possible une consommation entraînant moins de problèmes individuels et sociaux.

Le **pilier «répression et régulation du marché»** contribue, par des mesures de régulation servant à appliquer l'interdiction des drogues illégales, à réduire les effets négatifs de la consommation de drogues.

Effets de cette politique:

- Le nombre de consommateurs de drogues n'a pas augmenté au cours de ces dernières années
- Les décès liés aux drogues sont restés stables depuis le milieu des années 90
- La prise en charge et la santé des usagers de drogues se sont nettement améliorées
- Le nombre de nouvelles infections au VIH des usagers a constamment diminué jusqu'en 2000 et ensuite s'est stabilisé.

Informations sur le VIH/SIDA et les hépatites

Les traitements développés à l'heure actuelle amènent des résultats encourageants. Grâce aux nouveaux médicaments, les personnes infectées ont une espérance de vie presque normale. Le SIDA demeure toutefois incurable: il est donc nécessaire de continuer à se protéger contre le VIH.

Les principaux modes de transmission du virus du VIH/SIDA sont:

- **Les sécrétions sexuelles, lors de relations non protégées:** rapport anal ou vaginal, rapport bucco-génital si le sperme entre dans la bouche. Utiliser toujours le préservatif!
- **Les contacts sanguins, en cas de partage de seringues** par les usagers de drogues.

La salive, le fait de toucher quelqu'un, les poignées de porte, les toilettes ou les piqûres de moustiques ne comportent, quant à eux, aucun risque de transmission du VIH.

Les hépatites B et C constituent également de sérieux problèmes de santé publique.

L'hépatite B peut se transmettre beaucoup plus facilement que le VIH et **se transmet par le sang et d'autres liquides biologiques (le sperme, les sécrétions vaginales, le lait maternel)**. Il existe un vaccin contre l'hépatite B qui est très efficace. La plupart des hépatites B peuvent guérir seules. Dans le cas où l'infection deviendrait chronique, une guérison n'est possible que pour 5-10% des patients.

L'hépatite C est 10 fois plus contagieuse que le VIH. Une hépatite C devient souvent chronique, mais les possibilités de guérison sont bonnes. **Une transmission n'est possible que par le sang**, une transmission lors de rapports sexuels n'est envisageable qu'en cas de blessure ou de contact avec le sang. Cependant, **ces virus peuvent survivre longtemps dans le sang séché**. De ce fait les ustensiles de consommation non nettoyés comme les filtres, l'eau, de même que le sang contaminé ou les objets domestiques peuvent présenter un risque de contamination.

Comme dans le cas du VIH, il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C.

Consignes importantes

Eviter les blessures

- Ne jamais remettre le capuchon sur l'aiguille
- Ne jamais jeter une seringue dans une poubelle

Soigner immédiatement les blessures

- Désinfecter la blessure
- Se rendre immédiatement à l'hôpital le plus proche

Premiers secours en cas de surdose

- Alerter immédiatement les secours
au n° 144 (Suisse) - 112 (France)
- Utiliser les connaissances de premier secours
- Eviter tout contact direct avec le sang
- En cas de déplacement de la personne, attention à ne pas se piquer avec une seringue qui serait restée sur elle

Conception et réalisation: Groupe SIDA Genève en collaboration avec l'EPiC
(équipe de prévention et d'intervention communautaire)

Illustrations: Exem - Infographie: Nicolas Schweizer

Copyright: Infodrog et Exem (illustrations)

Troisième version actualisée, Infodrog Berne et Fixpunkt Berlin, mars 2011

Un produit d'Infodrog, dans le cadre de la campagne hepatitis C, en collaboration avec Fixpunkt Berlin.

info
coordination intervention suisse
drog



Fixpunkt





Contact et adresse
pour les commandes

Infodrog

Eigerplatz 5, case postale 460
3000 Berne 14

Tél.: +41 (0)31 376 04 01

e-mail: office@infodrog.ch

www.hep.ch